

# Le salaire net moyen baisse de 2,2 % en euros constants dans un contexte de forte inflation

Insee Première • n° 2016 • Septembre 2024



En 2022, un agent de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 743 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP) ; cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. En euros courants, ce salaire net moyen augmente de 2,9 % par rapport à 2021. Compte tenu du fort regain d'inflation en 2022 (+5,2 %, après +1,6 % en 2021), le salaire net moyen en euros constants se replie nettement (-2,2 % après +0,2 %).

Au sein de la FPE, le salaire net moyen des fonctionnaires diminue de 1,7 % en euros constants, celui des non-fonctionnaires de 2,3 %. La baisse est plus faible pour les fonctionnaires de catégorie C (-0,6 %) que pour ceux des catégories A (-1,8 %) et B (-2,4 %) en raison des mesures salariales adoptées en faveur des bas salaires.

Le salaire net en EQTP des femmes est inférieur de 13,1 % en moyenne à celui des hommes, un écart stable par rapport à 2021. À caractéristiques de salariés et d'employeurs identiques, l'écart est de 3,0 % en 2022.

Pour les agents présents toute l'année en 2021 et en 2022 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux agents sur trois dans la FPE, le salaire net moyen est presque stable (-0,1 %) en euros constants.

En partenariat avec :



**Avertissement :** Du fait de changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les niveaux de salaires diffusés dans cette publication ne sont pas totalement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Les données de l'année 2021 ont cependant été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre les années 2021 et 2022 ► [sources](#).

Fin 2022, la fonction publique de l'État (FPE) emploie en France 2,2 millions d'agents civils. Au cours de cette même année, leur volume de travail s'élève à 2,1 millions d'équivalents temps plein (EQTP). Trois quarts des postes dépendent des ministères, les autres des établissements publics administratifs (EPA). Plus de sept agents sur dix sont fonctionnaires ► [figure 1](#). Les autres ont divers statuts : contractuels, enseignants des établissements privés sous contrat, ouvriers d'État ou bénéficiaires de contrats aidés.

**En 2022, tous statuts confondus, le salaire net moyen diminue de 2,2 % en euros constants**

En 2022, le **salaire net moyen en EQTP** des agents civils de la fonction publique de l'État s'élève à 2 743 euros par mois, en hausse de 2,9 % en euros courants, soit une augmentation plus forte que celle de 2021 (+1,8 %). Cette hausse provient principalement de plusieurs mesures générales : la revalorisation de la valeur

du point d'indice de la fonction publique (+3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022), l'augmentation de l'indice minimum de traitement indiciaire de 12 points (de 340 à 352) et les trois revalorisations du Smic intervenues en

cours d'année. D'autres facteurs catégoriels y contribuent également : la poursuite de la revalorisation des **primes** du personnel enseignant, les mesures de revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie

## ► 1. Salaires mensuels moyens en EQTP dans la fonction publique de l'État en 2022

Statut et nature des employeurs	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		2022 (en euros)	Évolution 2022/2021 (% en euros constants)	2022 (en euros)	Évolution 2022/2021 (% en euros constants)
Fonctionnaires	71,2	3 650	-1,8	2 955	-1,7
Non-fonctionnaires, dont :	28,8	2 796	-2,5	2 222	-2,3
Hors contrats aidés	28,7	2 800	-2,5	2 225	-2,2
Salariés des ministères	75,5	3 478	-2,0	2 808	-1,8
Salariés des établissements publics administratifs	24,5	3 175	-3,3	2 546	-3,2
<b>Ensemble de la FPE y c. contrats aidés</b>	<b>100,0</b>	<b>3 404</b>	<b>-2,4</b>	<b>2 743</b>	<b>-2,2</b>
<b>Ensemble de la FPE hors contrats aidés</b>	<b>99,9</b>	<b>3 406</b>	<b>-2,3</b>	<b>2 745</b>	<b>-2,2</b>
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>///</b>	<b>3 121</b>	<b>-1,5</b>	<b>2 527</b>	<b>-1,4</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

**Lecture :** Les fonctionnaires contribuent pour 71,2 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la fonction publique de l'État en 2022. Leur salaire mensuel net moyen est de 2 955 euros en 2022, en baisse de 1,7 % en euros constants par rapport à 2021.

**Champ :** France hors Mayotte, agents de la fonction publique de l'État (FPE) et tous versants confondus pour l'ensemble de la fonction publique en EQTP ; hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés.

**Source :** Insee, Système d'information sur les agents des services publics 2022 (Siasp).

B et C, la revalorisation des rémunérations des personnels de la recherche dans le cadre du Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), la revalorisation prévue par le Ségur de la santé qui s'applique notamment en ce qui concerne les agents de l'État sur les grilles des corps médicaux ou paramédicaux des services de santé des Armées mais aussi de ceux de l'Éducation nationale, et la hausse du plafond d'exonération des heures supplémentaires. Enfin, la poursuite du déploiement du RIFSEEP dans plusieurs corps joue également positivement sur l'évolution du salaire net.

Cependant, compte tenu de la forte inflation (+5,2 % en moyenne sur l'année, après +1,6 % en 2021), le **salaire net** moyen se replie nettement en euros constants : -2,2 % en 2022, après +0,2 % en 2021 ► **figure 2**. Il diminue plus fortement que dans l'ensemble de la fonction publique (-1,4 % en euros constants).

Le **salaire brut** moyen en EQTP en 2022 est de 3 404 euros par mois, en baisse de 2,4 % en euros constants par rapport à 2021.

### Le salaire des agents de catégorie C diminue moins que celui des agents des catégories A et B

En 2022, le salaire net moyen des fonctionnaires de la fonction publique d'État s'établit à 2 955 euros par mois, en diminution en euros constants de 1,7 % par rapport à l'année précédente ► **figure 3**. Leur salaire brut moyen diminue de 1,8 %, pour atteindre 3 650 euros par mois. Le salaire brut se décompose en deux parties : le **traitement indiciaire** (76 % du salaire brut moyen) et les primes et rémunérations annexes (24 %). En 2022, le traitement indiciaire brut moyen diminue de 2,2 % en euros constants, et contribue pour l'essentiel à la baisse d'ensemble. Toutefois, il augmente de 2,9 % en euros courants, du fait notamment de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, de l'augmentation de l'indice minimum de traitement et de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie B et C, ainsi que des autres mesures à destination de certains corps de

fonctionnaires (enseignants, chercheurs, greffiers, professions médicales, etc.).

Deux tiers des fonctionnaires de la FPE appartiennent à la **catégorie hiérarchique A**. Leur salaire net moyen, 3 193 euros par mois, baisse de 1,8 % en euros constants par rapport à 2021 ► **figure 4**. Les enseignants fonctionnaires de catégorie A, qui représentent la moitié des effectifs de fonctionnaires de la FPE perçoivent en moyenne 2 944 euros nets par mois, en baisse de 1,9 % sur un an en euros constants. Cette baisse est principalement due à l'inflation, que la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la poursuite des mesures d'amélioration de la rémunération pour les personnels de l'enseignement ou de la recherche ne compensent qu'en partie.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie B diminue de 2,4 % en euros constants, à 2 632 euros par mois. La revalorisation de leurs grilles indiciaires n'a concerné que les premiers échelons avec un faible nombre de points d'indice, et n'a permis de compenser qu'en partie les effets de l'inflation. Le salaire net moyen

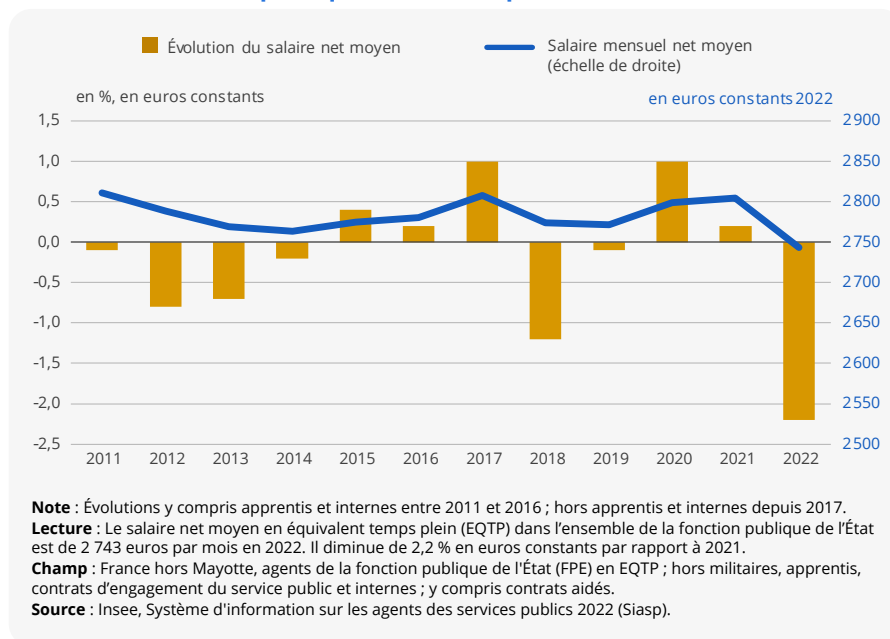
des fonctionnaires de catégorie C diminue de 0,6 % en euros constants, à 2 161 euros par mois. Les hausses du minimum de traitement indiciaire en janvier et mai 2022, le rééchelonnement indiciaire des grilles des agents de catégorie C avec bonification d'ancienneté d'un an au premier trimestre 2022, et la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique permettent de limiter les effets de l'inflation pour les agents de cette catégorie.

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 2 222 euros nets par mois en 2022, en baisse de 2,3 % en euros constants. Les trois revalorisations du Smic permettent de compenser en partie les effets de l'inflation pour les bas salaires.

### Le salaire moyen atteint 2 808 euros nets par mois dans les ministères et 2 546 euros dans les EPA

En 2022, un agent perçoit en moyenne 2 808 euros nets par mois en EQTP dans les ministères et 2 546 euros dans les EPA. Cet écart résulte des différences de structures

## ► 2. Valeur et évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la fonction publique de l'État depuis 2011



## ► 3. Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2021 et 2022 pour les agents fonctionnaires de la FPE

Éléments du salaire	Salaire 2022 (en euros)	Structure (en %)		Évolution 2022/2021 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2022/2021 (en points)	
		Du salaire brut	Du salaire net		Du salaire brut	Du salaire net
<b>Salaire brut</b>	<b>3 650</b>	<b>100</b>	<b>124</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,3</b>
Traitement indiciaire brut	2 782	76	///	-2,2	-1,7	///
Primes et rémunérations annexes, dont :	868	24	///	-0,6	-0,1	///
Indemnité de résidence et supplément familial <sup>1</sup>	59	2	///	-6,3	-0,1	///
<b>Cotisations salariales (y compris CSG et CRDS)</b>	<b>-695</b>	<b>///</b>	<b>-24</b>	<b>-2,4</b>	<b>///</b>	<b>0,6</b>
<b>Salaire net</b>	<b>2 955</b>	<b>///</b>	<b>100</b>	<b>-1,7</b>	<b>///</b>	<b>-1,7</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

<sup>1</sup> Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

**Lecture** : En 2022, le salaire brut en équivalent temps plein (EQTP) des fonctionnaires de la FPE baisse de 1,8 % en euros constants. Le traitement brut contribue pour -1,7 point à cette évolution, les primes et rémunérations annexes pour -0,1 point.

**Champ** : France hors Mayotte, agents fonctionnaires de la fonction publique de l'État (FPE) en équivalent temps plein, hors militaires.

**Source** : Insee, Système d'information sur les agents des services publics 2022 (Siasp).

#### ► 4. Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens des agents en 2022 et des agents présents en 2021 et 2022 de la fonction publique de l'État

Caractéristiques	Agents en 2022			Agents présents en 2021 et en 2022 <sup>1</sup>		
	Structure des effectifs (en %)	Salaire net moyen (en euros)	Évolution 2022/2021 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2021 et en 2022 (en %)	Proportion des effectifs présents en 2021 et 2022 par rapport aux effectifs de 2021 (en %)	Évolution de la RMPP <sup>2</sup> nette 2022/2021 (% en euros constants)
<b>Fonctionnaires, dont :</b>	<b>71,2</b>	<b>2 955</b>	<b>-1,7</b>	<b>79,6</b>	<b>70,8</b>	<b>-0,2</b>
Catégorie A	48,6	3 193	-1,8	54,4	71,3	-0,1
Catégorie B	13,3	2 632	-2,4	15,1	73,0	-0,8
Catégorie C	9,2	2 161	-0,6	9,9	65,9	0,5
<b>Non-fonctionnaires</b>	<b>28,8</b>	<b>2 222</b>	<b>-2,3</b>	<b>20,4</b>	<b>48,2</b>	<b>0,1</b>
Ministères	75,5	2 808	-1,8	80,5	68,0	-0,1
Établissements publics administratifs	24,5	2 546	-3,2	19,5	53,5	0,0
Femmes	61,9	2 594	-2,2	59,6	62,6	0,1
Hommes	38,1	2 986	-2,2	40,4	67,9	-0,4
Enseignants	45,3	2 846	-1,7	49,5	69,6	-0,2
Non-enseignants	54,7	2 658	-2,6	50,5	60,4	-0,1
<b>Ensemble de la FPE</b>	<b>100,0</b>	<b>2 743</b>	<b>-2,2</b>	<b>100,0</b>	<b>64,6</b>	<b>-0,1</b>
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>///</b>	<b>2 527</b>	<b>-1,4</b>	<b>///</b>	<b>64,4</b>	<b>0,5</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

<sup>1</sup> Agents présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2021. <sup>2</sup> Rémunération moyenne des personnes en place.

**Lecture** : 64,6 % des agents présents dans la FPE en 2021 ont été présents avec la même quotité de travail et chez le même employeur tout au long de 2021 et de 2022. Leur salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) diminue de 0,1 % en euros constants par rapport à 2021.

**Champ** : France hors Mayotte, agents de la fonction publique de l'État (FPE) et tous versants confondus pour l'ensemble de la fonction publique en EQTP ; hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés.

**Source** : Insee, Système d'information sur les agents des services publics 2022 (Siasp).

de qualifications et de statuts. En effet, les fonctionnaires, qui représentent 8 agents sur 10 des ministères, contre 4 agents sur 10 dans les EPA, sont en moyenne mieux rémunérés que les non-fonctionnaires. En 2022, en euros constants, le salaire net moyen diminue moins dans les ministères (-1,8 %) que dans les EPA (-3,2 %).

#### Les disparités de rémunération diminuent seulement parmi les non-fonctionnaires

En 2022, la moitié des fonctionnaires de la FPE gagnent moins de 2 725 euros nets par mois en EQTP. Ce salaire médian diminue de 1,5 % en euros constants. Les 10 % des agents les moins rémunérés perçoivent au plus 1 933 euros nets par mois en équivalent temps plein (1<sup>er</sup> décile ou D1), seuil en recul de 1,9 % en euros constants. De leur côté les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 4 169 euros (9<sup>e</sup> décile ou D9), seuil en recul de 1,6 %. Les disparités salariales, mesurées avec le rapport interdécile (D9/D1) sont quasi stables (+0,01 point). Parmi les non-fonctionnaires, le premier décile de salaire net est presque stable en euros constants (+0,1 %), principalement du fait des revalorisations du Smic, contrairement au reste de la distribution, qui est en nette diminution. Leur salaire net médian est de 1 966 euros, en baisse de 3,5 % en euros constants. Il en résulte une baisse de la dispersion salariale parmi les non-fonctionnaires (rapport interdécile de 2,49, soit -0,07 point par rapport à 2021).

Parmi l'ensemble des agents de la fonction publique d'État, les disparités au global s'accroissent, le rapport interdécile augmentant de 0,08 point par rapport à 2021, à 2,60 ► **figure 5**. Cette accentuation résulte de ce que le premier décile baisse

#### ► 5. Distribution des salaires mensuels nets en EQTP en 2022 dans la FPE

Décile	Femmes		Hommes		Ensemble	
	2022 (en euros)	Évolution 2022/2021 (% en euros constants)	2022 (en euros)	Évolution 2022/2021 (% en euros constants)	2022 (en euros)	Évolution 2022/2021 (% en euros constants)
1 <sup>er</sup> décile (D1)	1 486	-4,6	1 650	-4,4	1 531	-4,9
2 <sup>e</sup> décile	1 836	-3,8	2 029	-3,2	1 903	-3,2
3 <sup>e</sup> décile	2 061	-3,0	2 298	-2,7	2 140	-2,9
4 <sup>e</sup> décile	2 261	-2,8	2 521	-2,4	2 351	-2,5
<b>5<sup>e</sup> décile (médiane)</b>	<b>2 445</b>	<b>-2,3</b>	<b>2 749</b>	<b>-2,2</b>	<b>2 544</b>	<b>-2,3</b>
6 <sup>e</sup> décile	2 632	-2,1	3 000	-2,3	2 766	-2,0
7 <sup>e</sup> décile	2 873	-1,8	3 294	-2,3	3 027	-2,2
8 <sup>e</sup> décile	3 183	-2,1	3 680	-2,0	3 374	-2,2
9 <sup>e</sup> décile (D9)	3 676	-2,0	4 456	-1,8	3 984	-1,9
<b>D9/D1</b>	<b>2,47</b>	<b>0,07 point</b>	<b>2,70</b>	<b>0,07 point</b>	<b>2,60</b>	<b>0,08 point</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2 594</b>	<b>-2,2</b>	<b>2 986</b>	<b>-2,2</b>	<b>2 743</b>	<b>-2,2</b>

**Lecture** : En 2022, les 10 % des effectifs aux salaires les plus faibles gagnent moins de 1 531 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP) dans la fonction publique de l'État.

**Champ** : France hors Mayotte, agents de la fonction publique de l'État (FPE) en EQTP ; hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés.

**Source** : Insee, Système d'information sur les agents des services publics 2022 (Siasp).

fortement en euros constants (-4,9 %) : sous ce seuil il s'agit surtout d'agents recrutés en 2022 (2 agents sur 3) et de non-fonctionnaires (9 agents sur 10), qui ont moins bénéficié de revalorisations, à l'exception des agents directement concernés par le Smic.

#### L'écart de salaire net moyen entre les femmes et les hommes est de 3,0 % à profil identique

En 2022, le salaire net moyen en EQTP des femmes dans la FPE s'élève à 2 594 euros par mois, soit 13,1 % de moins que celui des hommes (2 986 euros). Cet écart augmente avec l'âge : il varie de 2,4 % parmi les moins de 30 ans, à 18,0 % parmi les personnes de 60 ans et plus. En effet, les femmes occupent plus souvent des emplois à temps partiel et connaissent plus fréquemment des interruptions de carrière, qui freinent leurs trajectoires salariales. Les femmes occupent aussi plus souvent les postes

les moins rémunérateurs : parmi les 10 % des agents les moins rémunérés, 71 % sont des femmes. Cette part des femmes diminue progressivement lorsque le salaire augmente : elle atteint 43 % parmi les 10 % des agents les mieux rémunérés.

En conséquence, la majeure partie de l'écart de salaire moyen en EQTP entre les femmes et les hommes résulte des différences de positions professionnelles : à profil identique, c'est-à-dire à âge, qualification (approchée ici par le **grade** et la catégorie), statut, travail à temps partiel ou non, type d'employeur (EPA ou ministère) identique, les femmes perçoivent en moyenne 3,0 % de moins que les hommes en 2022.

#### La rémunération nette moyenne des personnes en place est quasi stable

Les agents en place, c'est-à-dire **présents** du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022

chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années, représentent 65 % des effectifs de la FPE en 2021 (71 % des fonctionnaires

et 48 % des non-fonctionnaires). Le salaire net moyen de ce groupe d'agents présents deux années consécutives, appelé rémunération nette moyenne

des personnes en place (RMPP), est presque stable (-0,1 %) en euros constants entre 2021 et 2022 : -0,1 % pour les fonctionnaires de catégorie A, -0,8 % pour ceux de catégorie B mais +0,5 % pour ceux de catégorie C.

## ► Sources

Jusqu'au millésime 2021, le [Système d'information sur les agents des services publics \(Siasp\)](#) était principalement alimenté par les fichiers mensuels de paie de la Direction générale des finances publiques et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE), et par le recensement des agents de l'État (RAE) pour les militaires des armées. En outre, depuis 2017, une part croissante des données du Siasp provenait des [déclarations sociales nominatives \(DSN\)](#), en substitution des autres sources. Dans la FPE, la part des données issues des DSN était de 2 % jusqu'en 2019, puis de 3 % en 2020 et 10 % en 2021, certains employeurs ayant basculé leur système déclaratif en DSN avant la date limite, fixée à 2022 conformément au décret 2016-611 du 18 mai 2016. En 2022, la bascule est désormais effective pour la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique. Les employeurs ont à cette occasion pu revoir leurs systèmes d'information et de déclaration, et donc modifier potentiellement leur comportement déclaratif. Dans ce contexte de changement de sources d'information, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Les résultats portant sur l'année 2021 de ce millésime 2022 de Siasp ont été recalculés afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes entre les années 2021 et 2022 ; ils diffèrent donc de ceux portant sur le millésime 2021 de Siasp publiés en 2023. Ainsi, dans le millésime 2022 de Siasp, le salaire net moyen en EQTP des agents de la FPE en 2021 s'établit à 2 805 euros par mois en euros 2022, contre 2 828 euros par mois en euros 2022 dans le millésime 2021 de Siasp. Cette mise en cohérence n'a cependant pas pu être faite concernant les écarts de salaire à profil identique entre les femmes et les hommes, dans la mesure où les changements de source d'information ont pu modifier la granularité des variables utilisées pour déterminer les caractéristiques. En outre, pour certains agents de l'enseignement privé sous contrat, il n'a pas été possible de rendre intégralement cohérent le périmètre des rémunérations perçues entre 2021 et 2022 ; ce changement de périmètre est sans impact significatif sur les évolutions de salaire des catégories présentées dans cette publication.

Cette publication concerne tous les agents de la fonction publique hors militaires travaillant dans les ministères et les établissements publics administratifs de l'État (EPA) en France hors Mayotte, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, vacataires, relevant de statuts particuliers ou bénéficiaires de contrats aidés. Le champ des enseignants est plus large que celui retenu par la direction statistique du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). En effet, outre les enseignants des établissements publics ou privés sous contrat du MENJ, il inclut ceux de l'enseignement supérieur et d'autres ministères comme celui de l'agriculture.

## ► Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an.

Le **traitement indiciaire brut** avant tout complément ou retenue s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. L'indice majoré est fixé par les grilles indiciaires définies pour chaque grade de fonctionnaire.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses, y compris le paiement des heures supplémentaires.

Les **primes et rémunérations annexes** sont liées à l'employeur, aux fonctions exercées, à la réalisation d'heures supplémentaires ou à des sujétions particulières. Elles incluent les indemnités (y compris celle de résidence), le supplément familial, et les rachats de jours de congés dans le cadre du compte épargne temps (CET).

Le **RIFSEEP** est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, c'est le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement l'agent avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les **corps** sont classés en **trois catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de **grades**, subdivisés en **échelons**. La **grille indiciaire** détermine à échelon donné le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

La définition des effectifs **présents, entrants, sortants** ou **fluctuants** n'est pas identique à celle utilisée dans [Aubineau et Touzé \(2024\)](#), où le statut d'emploi est apprécié au 31 décembre de l'année considérée.

Outre les personnes en place, 20 % des agents de la FPE en 2022 sont « **entrants** » courant 2021 ou courant 2022 et, à l'opposé, 23 % des agents de 2021 sont « **sortants** » en 2021 ou en 2022. Enfin, 10 % des agents de 2022 sont considérés comme « **fluctuants** » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2021 et qu'une partie de 2022, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail. L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des agents de la FPE en 2022 (-2,2 % en euros constants) se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, l'augmentation de la RMPP contribue à hauteur de -0,1 point à l'évolution du salaire net moyen de l'ensemble. L'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants » pèse sur cette évolution pour -1,4 point ; il reflète le fait que les générations entrantes sont moins rémunérées que celles sortantes (« effet de noria »). La contribution de l'évolution du salaire moyen des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, les agents des EPA et les bénéficiaires de contrats aidés sont surreprésentés) est de -0,4 point. Enfin, les variations d'effectifs de l'ensemble de ces groupes contribuent pour -0,3 point à l'évolution du salaire net moyen. ●

Jean-Luc Ntamakuliro Inema (Insee)  
Gwendoline Volat (DGAFP)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

## ► Pour en savoir plus

- Insee, [outil de datavisualisation sur les salaires](#).
- [Aubineau Y., Touzé S., « En 2022, l'emploi continue d'augmenter dans la fonction publique »](#), Insee Première n° 2003, juillet 2024.
- [DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Faits et chiffres](#), édition 2023.

Direction générale :  
88, avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :  
B. Lhommeau,  
S. Papon

Maquette :  
A. Bathias  
B. Rols

Code Sage : IP242016  
ISSN 0997-6252  
© Insee 2024  
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :  
J.-P. Rathle

✉@InseeFr  
[www.insee.fr](https://www.insee.fr)

